

Conseils et réglementation pour une pêche à pied durable, en toute sécurité

A chaque grande marée, les pêcheurs à pieds sont nombreux à descendre sur les plages de la Manche. L'APP2R (Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource), créée en 2008, milite pour une pratique de pêche à pied durable et en toute sécurité. Bien souvent, de simples gestes suffisent. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pour adopter pour une pratique respectueuse du milieu, de la ressource ainsi que des autres usagers de l'estran.

Réglementation en vigueur :

- La réglementation porte sur les **tailles**, les **quotas**, les **périodes** et les **outils** de pêche. Toute la réglementation est accessible sur le site de la préfecture (manche.gouv.fr) ou sur notre site internet (app2r.org).

Rappel : La fourche est interdite pour la pêche aux praires depuis 2013.

- Le tri de la pêche doit **impérativement** se faire au fur et à mesure de la récolte. En cas de contrôle, toute espèce ramassée est considérée comme pêchée. De plus, un tri effectué au pied de la cale d'accès à l'estran, mettrait en péril les espèces relâchées, ne retrouvant pas les conditions adéquates à leurs survies (durée d'immersion et d'émergence, nature du sédiment...). Nous vous conseillons d'enfouir les bivalves fouisseurs (coques, praires, palourdes, couteaux...) que vous relâchez, afin d'éviter qu'un pêcheur peu consciencieux ne les ramasse.

- Les zones de cultures marines (ostréiculture, mytiliculture...) sont des espaces réglementés. Afin de respecter le travail des professionnels, le prélèvement de l'espèce élevée à moins de 3 mètres des installations est **interdit** (arrêté n 41-2014 - arrêté n 127-2008).

La réglementation est propre à chaque département, il convient donc de se renseigner, auprès des office du tourisme ou des associations de pêche à pied, de la réglementation en vigueur sur votre site de pêche.



Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource



Précautions sanitaires :



- Eviter de pêcher le lendemain de fortes pluies. Les pollutions urbaines se déversent en mer et l'état des espèces s'en trouve altéré. Ceci est d'autant plus valable pour les espèces filtreuses (moules, huîtres, palourdes, coques, praires...)

- S'assurer du bon état sanitaire du site de pêche : la qualité des eaux est un facteur important en pêche à pied. Des **contrôles sanitaires sont régulièrement réalisés et publiés** par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Les résultats sont affichés en mairie ou en haut des cales d'accès à l'estran.

- Pour votre santé, laisser les bivalves fouisseurs « posés à plat » sur la surface du sol, ils sont probablement malades et impropres à la consommation.

- Préférez un panier ouvert à un seau/sac fermé pour récolter et transporter votre pêche, cela permettra de les garder animaux en bonne santé.

- De retour de la pêche, pensez à **faire dégorger** les bivalves fouisseurs quelques heures afin qu'ils rejettent les impuretés et autres sédiments.

Il existe des classements sanitaires, certaines zones peuvent être interdites à la pêche à pied, renseignez-vous : www.ars.basse-normandie.sante.fr



Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource

Mairie, Avenue Louis Périer - 50230 AGON-COUTAINVILLE
 contact@app2r.org
 www.app2r.org
 N° Siret : 81049715600010

Pour votre sécurité :

- Toujours **prévenir une personne de son lieu de pêche** ainsi que de l'heure estimée du retour et s'équiper d'un téléphone portable.

- Toujours **s'informer des horaires de marées**. Ces horaires sont donnés à titre indicatifs, les conditions météorologiques peuvent altérer ces prévisions. Par conséquent, toujours garder un œil attentif à l'évolution de la marée.

Attention ! Certains endroits sont dangereux car la mer peut remonter en encerclant certains bancs de sables ou massifs rocheux. Observer les autres pêcheurs ou les professionnels et suivre leur mouvement de remontée. N'hésitez pas à leur demander conseils.

- Sur l'estran, le brouillard peut parfois surprendre, même les pêcheurs les plus avertis. Dans ce cas, posséder une boussole s'avère souvent précieux.

- En cas d'intervention des secours, vous serez plus facilement repérable si vous portez un vêtement de couleur.

- L'estran est un secteur où bon nombre d'activités se déroulent. Prenez garde aux véhicules et engins de travail des professionnels de la mer (tracteurs...) ou de loisirs (char à voiles...).

Le numéro des secours pour un portable est le 196



Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource

Mairie, Avenue Louis Périer - 50230 AGON-COUTAINVILLE
contact@app2r.org
www.app2r.org
N° Siret : 81049715600010